



Mairie de MONTRET

80 Route de Saint-Vincent · 71440 MONTRET
03 85 76 50 60 - mairie.montret@wanadoo.fr

PROCES VERBAL SEANCE DU 06 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt-trois et le 6 juillet à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane BESSON, Maire.

Présents : BESSON Stéphane, CHATELET Stéphane, COULON Aurore, DIOT Nadine, GAUTHIER Sophie, LACONDEMINÉ Aurélien, PALANCHON Nadine, PALOMARES Yann, PETIOT Dominique, SCHEFFER Sabine, CHASSOT Samuel, BERRIER Bruno.

Excusés : ZANOTTI Alain

La séance est ouverte par Monsieur Stéphane BESSON, Maire, qui annonce les pouvoirs reçus : 0

Secrétaires de séance : Monsieur Chatelet Stéphane

Monsieur le Maire propose d'adopter le compte rendu de la réunion du 02 juin 2023 : Approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à délibérer selon l'ordre du jour pré établi, dont il rappelle le détail ci-dessous :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Présentation du P.V. de la séance précédente
3. Modification tableau des effectifs
4. Mise à disposition local associatif
5. Nomination d'un régisseur
6. Adhésion CAUE
7. Présentation devis réfection de façades
 - a. Local Boucherie - Traiteur
 - b. Commerces Maison Vadot
8. Point sur les projets 2023/2026
9. Vente parcelles de bois « Les champs Constantin »
10. Question(s) diverse(s)
 - a. Bulletin municipal

Délibérations votées :

Délibération n° 2023-26 – Objet : Modification du tableau des effectifs

Le Maire propose au conseil municipal :

La création d'un emploi permanent adjoint technique territorial de 2ème classe à temps complet à compter du 1^{er} août 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- D'adopter la proposition de Monsieur le Maire,

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Adjoint administratif	C	1	35 heures
FILIERE TECHNIQUE			
Agent de maîtrise	C	2	1 poste à 35 heures 1 poste à 30 heures
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	2	2 postes à 35 heures
FILIERE ANIMATION			
Adjoint d'animation non-titulaire Motif : emploi permanent des communes de moins de 1000 habitants Nature des fonctions : surveillance périscolaire Niveau de rémunération : IB 371 ; IM 343	C	1	0,60 heure

Objet : 2023-027– Modification tableau des effectifs du personnel – Promotion interne- Agent de Maîtrise principal

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois,

La 1^{ère} adjointe Sabine SCHEFFER informe le conseil municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services nécessaires au fonctionnement des services.

Sur proposition de Madame La 1ère adjointe Sabine SCHEFFER, le conseil municipal :

Décide à l'unanimité

- de créer un poste d'agent de maîtrise principal au 01 avril 2023
- de supprimer le poste d'agent de maîtrise au 31 mars 2023
- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposés

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Objet 2023-28 : Droit de place Aux Jardins Célestes

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande d'emplacement de la société Aux Jardin Célestes pour un commerce de vente ambulante de légumes Bio produit sur la commune de Montret.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Décide à l'unanimité

D'attribuer un emplacement à la société Aux Jardin Célestes, sous conditions :

- Vente ambulante uniquement de légumes Bio produits sur la commune de Montret.
- Sur la place publique située à proximité du city stade.
- Les vendredis de 15h00 à 19h00.
- Gratuité du droit de place jusqu'au 31 décembre 2023.

Objet : 2023-029 – DESIGNATION DU REFERENT DEONTOLOGUE DES ELUS ET ADHESION A LA MISSION D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL MISE EN PLACE PAR LE CENTRE DE GESTION DE SAONE-ET-LOIRE

Le Conseil Municipal,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses article L. 452-30 et L. 452-40 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1111-1-1 et R. 1111-1-A. à R. 1111-1-D. ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local ;

Vu le projet de convention d'adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le centre de gestion de Saône-et-Loire ;

Vu la liste des référents déontologues proposés par le Centre de Saône-et-Loire :

Considérant que la loi 3DS du 21 février 2022 a complété l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales, qui consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l' élu local, afin de prévoir que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect » de ces principes ;

Considérant que ce référent doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité et établissement public local ;

Considérant que le centre de gestion propose aux collectivités et établissements publics locaux de son ressort géographique une liste de référents déontologues reconnus pour leur expérience et leurs compétences ;

Considérant que le centre de gestion propose une mission d'assistance et de conseil permettant de prendre en charge l'ensemble des démarches afin de faciliter la mise en œuvre des obligations réglementaires ;

après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de désigner en qualité de référents déontologues des élus, les personnes suivantes :
 - Monsieur Stéphane BARTEAUX, magistrat administratif ;
 - Monsieur Christian BAUZERAND ; magistrat administratif ;
 - Madame Pascaline BOULAY, magistrat administratif ;
 - Madame Aurore GRANERO, maître de conférences en droit public ;
 - Monsieur Xavier MONLAÛ, magistrat administratif ;
- **PRÉCISE** que cette liste pourra évoluer, pendant toute la durée fixée pour l'exercice de leurs fonctions, conformément à celle retenue par le centre de gestion ;
- **FIXE** à six ans la durée d'exercice de leurs fonctions ;
- **FIXE** les modalités de leur saisine et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à leur disposition et les modalités de rémunération conformément à la convention jointe ;
- **ADOpte** la charte de l' élu local telle que définie en annexe
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et à inscrire les dépenses afférentes au budget.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Objet : 2023-030 Adhésion CAUE 2023

Considérant que la commune de Montret a entamé une procédure de révision de son PLU avec des enjeux architecturaux très importants

Considérant que la commune de Montret souhaite engager un programme de travaux de rénovation énergétique sur son parc locatif immobilier.

Monsieur le maire propose d'adhérer au CAUE de Saône et Loire afin de bénéficier de conseils et d'accompagnement de cette association

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Décide à

POUR :6

CONTRE :3

ABSTENTION :3

D'adhérer au CAUE de Saône et Loire afin de bénéficier de conseils et d'accompagnement de cette association

Objet 2023-031 : Annule et remplace 2023-25 : Attribution de logement – 5 Route de Saint-Vincent

Monsieur le Maire

INFORME l'assemblée que le logement situé 5 Route de Saint-Vincent sera disponible à compter du 1^{er} juillet 2023.

INDIQUE également que des travaux de réfection sont à prévoir avant l'installation dans les lieux du nouveau locataire (le temps de rénovation est estimé à 30 jours).

DONNE CONNAISSANCE à l'assemblée des différentes candidatures reçues,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré sur les candidatures,

Décide à
6 voix pour Monsieur TOUREILLES
1 voix pour Madame COLAS

D'ATTRIBUER à Monsieur Yves Marie TOUREILLES, à compter du 1^{er} août 2023, le logement situé 5 place de Saint-Vincent (sous réserve que ce dernier soit en mesure de fournir une attestation d'une personne morale ou physique se portant garante, une copie de son contrat de travail actuel, une pièce d'identité et la copie de ses 3 dernières fiches de paie).

FIXE le montant du loyer mensuel à 400 euros.

CHARGE Monsieur le Maire de rédiger le contrat de location l'AUTORISE à signer ledit contrat et tous les documents nécessaires.

Points abordés et question diverses :

- Mise à disposition d'un local associatif :

Le Comité des Fêtes recherche un local à usage associatif pour le stockage d'un futur nouveau matériel et sollicite le conseil municipal. Après avoir évoqué la question, le conseil municipal demande des informations écrites complémentaires pour connaître leurs besoins, afin de pouvoir répondre à leurs interrogations.

- Nomination d'un régisseur intérimaire et d'un régisseur suppléant

Suite à l'arrêt maladie prolongée de la secrétaire de mairie, régisseur titulaire, et du départ en retraite de Monsieur Trontin, régisseur suppléant, Monsieur le Maire informe le conseil municipal, après avoir reçu l'avis favorable du comptable public assignataire, de la nomination de :

- Madame BERTHELARD Sabrina, secrétaire remplaçante, comme régisseur intérimaire
- Monsieur PETIOT Dominique, élu, comme régisseur suppléant

- Présentation des devis de réfection de façades

Monsieur le Maire présente au conseil municipal des devis de ravalement des façades du local Boucherie Traiteur et des commerces situés dans les locaux « Maison Vadot » (bureau de tabac – coiffeur – gynécologue).

- Local Boucherie-Traiteur

Devis 1 réalisé par l'entreprise Buchaillard de Branges : 12 019.85 € pour des travaux d'application d'un revêtement à base de chaux sur 3 façades

Devis 2 réalisé par l'EPSMS de Blanzay : 9 369.38 € pour l'application d'une peinture sur 3 façades

- Commerces situés dans les locaux « Maison Vadot »

Devis 1 réalisé par l'entreprise Buchaillard de Branges : 11 277.74 € pour des travaux d'application d'un revêtement à base de chaux

Devis 2 réalisé par l'EPSMS de Blanzay : 8 514.63 € pour l'application d'une peinture

A la vue de ces éléments le conseil municipal souhaite une étude complémentaire intégrant un diagnostic énergétique des bâtiments en question et un chiffrage pour la mise en place d'une isolation par l'extérieur si nécessaire.

- Points sur les projets 2023-2026

Monsieur le Maire propose un programme d'investissements pour la seconde partie du mandat. Il est proposé à chacun des conseillers municipaux de réfléchir et de faire remonter les priorités et les dossiers sur lesquels ils souhaitent s'investir :

-Ravalement de façade Boucherie traiteur & Commerces locaux Vadot – Opportunité ou pas d'aménager un appartement pour les personnes victimes de Violence Intrafamiliale - Mise aux normes des grilles de l'école- Aménagement salle des fêtes (cuisine et sol) - Rénovation énergétique perception et ancienne gendarmerie - Rénovation fours à pains maison Bornier - Aménagement de l'ancien stade de foot – Opportunité de travailler sur projet Chaufferie bois déchiqueté – Vidéo-surveillance

Un premier tour de table laisse apparaître qu'une majorité de conseillers municipaux ne souhaitent pas rouvrir le dossier concernant la vidéo-surveillance. Au-delà de ce sujet clivant le conseil municipal donne son accord pour travailler sur le reste des autres dossiers pour pouvoir se positionner ultérieurement en connaissance de causes (coût -subventions attendues – etc...)

- Vente de parcelles de bois « Les champs Constantin »

Sujet devenu sans objet suite au contact pris avec l'étude GUIGUE-FREROT, qui précise que la commune ne peut préempter la parcelle de bois en question car non prévu dans les documents d'urbanisme de la commune.

Le secrétaire de séance

Stéphane CHATELET



Le Maire

Stéphane Besson

